

quelque secours plus aisé; 4° je veux que nous emportions la place par force; je demande après cela, qui est-ce qui assurera nos flottes contre ceux qui auront esté chassés, et mesme le païs qu'ils tascheront de surprendre comme nous les aurons surpris: et est à remarquer que c'est la Compagnie [471] des Indes qui tient là cette habitation, qui s'en ressentirait si on l'avait enlevée; 5° si le coup manque, cela ne laissera pas de les animer contre ceux de Kébec et fourniront plus que jamais des armes aux Iroquois et se pourront bien joindre à eux pour nous faire du mal dans le païs; 6° quelle assurance certaine avons-nous que cela obligera les Iroquois de faire la paix avec nos sauvages; et pourtant, c'est sur l'assurance de cette paix que tout ce dessein est basté. Or, on demande si sur cette seule espérance dont nous n'avons pas d'assurance, on doit faire une despense certaine d'une si grande somme nécessaire pour ce dessein, et s'exposer dans les dangers ci dessus remarquez. Je prierais volontiers votre R. de me faire escrire son sentiment là dessus et afin qu'elle puisse mieux le donner, voicy les raisons que le P. Le Jeune produit pour poursuivre l'entreprise.

Si on ne chasse ces gens là par composition ou par armes le païs est toujours en danger de ruine, la mission en danger de se rompre, les religieuses en danger de retour et la colonie se peut perdre, la porte de l'évangile est fermée à quantité de nations fort peuplées, nos pères dans les périls d'estre pris et brulez.

Il y a espérance qu'on les peut chasser, M. de Noyers lui a faict espérer comme de la part de Monseigneur le Cardinal, et a comme donné parole qu'on